



Charte du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse (CMJ)

Conseil Municipal du 23 juillet 2015

Charte rédigée par les membres du Bureau du CMJ, votée à l'unanimité lors de l'Assemblée Plénière du mardi 12 mai 2015.

OBJET :

Cette charte fixe les règles que le Conseiller Montpelliérain de la Jeunesse s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

Le CMJ est un Conseil Consultatif, et non pas un conseil où l'on exprime ses idées politiques.

Le Conseiller représente la jeunesse montpelliéraine de 16 à 29 ans.

LES DROITS :

Les conseillers sont égaux en droit.

Le conseiller a le droit de :

- Liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'autre ;
- Etre le porte-parole des jeunes ;
- Améliorer la vie et le quotidien de la jeunesse ;
- Aborder les problèmes de la jeunesse ;
- De s'impliquer dans les actions locales ;
- Droit à l'information des projets municipaux ;
- Représenter le CMJ lors des différentes manifestations organisées par la mairie ;
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées ;
- Disposer des moyens et de la logistique de la municipalité, nécessaires pour la réalisation des projets du CMJ.

LES DEVOIRS :

Les conseillers s'engagent à :

- Ne pas utiliser le CMJ comme outil politique ou publicitaire ;
- S'informer des besoins de la jeunesse ;
- Informer l'entourage et les jeunes de la ville des actions du CMJ ;
- Etre le représentant des jeunes auprès des élus municipaux ;
- Favoriser la citoyenneté et l'expression participative ;
- S'investir dans les projets du CMJ ;
- Etre porteur de projets ambitieux et œuvrer à leur réalisation, mais aussi veiller à leur suivi dans le temps ;
- Etre attentif et tolérant lors des échanges entre membres du CMJ ;
- Assister aux réunions ;

- Ouvrir ses mails en lien avec le CMJ et prendre note de toutes les informations transmises, et particulièrement les comptes rendus des Groupes de Travail ;
- Faire respecter la charte du CMJ.

LES VALEURS:

Les valeurs éthiques représentent les conseillers :

- Diversité ;
- Citoyenneté ;
- République ;
- Solidarité ;
- Investissement et engagement ;
- Respect ;
- Convivialité.